



Bruxelles, le 23 mai 2008

NOTE D'INFORMATION¹
CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES et RELATIONS EXTÉRIEURES
Lundi 26 et mardi 27 mai à Bruxelles

*Lors de la session du Conseil consacrée aux affaires générales, qui entamera ses travaux à 10 heures lundi, il sera surtout question de la préparation de la réunion de juin du **Conseil européen**. La session du Conseil consacrée aux relations extérieures, qui suivra, portera en outre notamment sur des aspects importants de la **sécurité** et de la **défense** ainsi que du **développement**, en présence respectivement des ministres de la défense et du développement.*

*L'ordre du jour de la session consacrée aux relations extérieures concernera, entre autres, le **programme de Doha pour le développement mené sous l'égide de l'OMC**, l'**Afrique (Somalie, Zimbabwe)**, la **Géorgie et Iraq**. Les ministres des affaires étrangères devraient adopter sans débat les **directives de négociation en vue de la conclusion, avec la Fédération de Russie, d'un nouvel accord** établissant un cadre global pour les relations UE-Russie.*

*En présence des ministres de la défense, ils procéderont à leur évaluation semestrielle de la **politique européenne de sécurité et de défense (PESD)** et discuteront de l'**Afghanistan**.*

*Les ministres de la défense seront informés par ailleurs des travaux de l'**Agence européenne de défense** et discuteront des **opérations menées dans le cadre de la PESD** dans les Balkans occidentaux et en Afrique (notamment au Tchad et en République centrafricaine), ainsi que des **capacités**, y compris les groupements tactiques.*

Au cours du déjeuner, les discussions porteront notamment sur les points ci-après:

- *ministres des affaires étrangères : **Balkans occidentaux, Proche-Orient** (processus de paix et Liban);*
- *ministres de la défense : **coopération avec les partenaires stratégiques** (notamment relations entre l'UE et les Nations unies et entre l'UE et l'OTAN).*

*Le lundi à partir de 18 heures puis le mardi matin (9h-13h), les ministres du développement discuteront de la promotion et de la protection des **droits de l'enfant** dans le cadre de l'action extérieure de l'UE, de la situation en **Birmanie/au Myanmar** ainsi que des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des **objectifs du Millénaire pour le développement** et de l'**accord de partenariat économique**. Lors d'un dîner informel le lundi soir, ils discuteront de la question des femmes et des conflits armés ainsi que du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme. Lors du déjeuner du mardi, ils débattront de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et de la sécurité alimentaire dans les pays en développement.*

¹ Cette note a été établie sous la responsabilité du service de presse.

Conférences de presse:

- *Lundi: conférence de presse à 14 heures (ministre de la défense) et après le déjeuner des ministres des affaires étrangères (à partir de 16 heures environ)*
- *Mardi: volet "développement" (à partir de 15 heures).*

Les conférences de presse et les manifestations publiques seront retransmises par lecture vidéo en transit ("video streaming"):

<http://www.consilium.europa.eu/videostreaming>

En marge du Conseil:

Lundi 26 mai:

9 heures Comité directeur de l'Agence européenne de défense (*note: le directeur de l'AED devrait présenter un point d'information à la presse dans la matinée du lundi*);

18 heures Réunion ministérielle UE- Conseil de coopération du Golfe, *avec conférence de presse à 20h environ*;

Mardi 27 mai:

10 heures Conseil UE-EEE (Espace économique européen);

10 heures Conseil d'association UE-Turquie, *avec conférence de presse à 11h30 environ*;

12 heures Conseil de coopération avec la République de Moldavie, *avec conférence de presse à 14h15 environ*;

16 heures Réunion de la troïka ministérielle avec le Cap-Vert.

SESSION CONSACRÉE AUX AFFAIRES GÉNÉRALES

Préparation de la réunion de juin du Conseil européen

Le Conseil examinera brièvement un projet d'ordre du jour annoté élaboré par la présidence pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles les 19 et 20 juin (*doc. 9410/08*).

Les questions qui seront examinées par le Conseil européen seront les suivantes:

- État de ratification et d'avancement des travaux préparatoires du traité de Lisbonne;
- Liberté, sécurité et justice;
- Implications sur le plan politique du prix élevé des denrées alimentaires;
- Questions économiques, sociales et environnementales;
- Balkans occidentaux;
- Relations extérieures (en particulier mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, renforcement du processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée ainsi que de la dimension orientale de la Politique européenne de voisinage).

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions du Conseil européen que la présidence doit élaborer.

SESSION CONSACRÉE AUX RELATIONS EXTÉRIEURES

OMC/Programme de Doha pour le développement (PDD)

Le Conseil devrait examiner l'état d'avancement des négociations au sein de l'OMC concernant le Programme de Doha pour le développement (PDD).

Afrique

- *Somalie*

Le Conseil débattrait de la Somalie au vu de la situation dans le pays en matière de sécurité et de ses conséquences négatives sur le plan humanitaire et des droits de l'homme. Il devrait réaffirmer son engagement en faveur d'une démarche globale permettant de parvenir à un règlement durable de la crise somalienne, qui concernerait à la fois le volet politique, la sécurité et les questions humanitaires. Il devrait inviter l'ensemble des parties à engager un dialogue constructif visant à modeler la future constitution de la Somalie et il devrait se féliciter des efforts déployés pour faire progresser le processus politique.

Il soulignera qu'il importe que les organisations humanitaires puissent accéder sans entrave aux populations en détresse et demandera que les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme soient officiellement dénoncées et instruites. Il devrait également se féliciter des activités de la mission de l'Union africaine en Somalie (l'AMISON) et rappeler que l'UE est disposée à continuer d'accroître son soutien à l'AMISON. Enfin, il devrait exprimer son inquiétude face à la recrudescence des actes de piraterie au large des côtes somaliennes ainsi que sa gratitude au Conseil de sécurité des Nations unies qui s'est engagé à s'attaquer au problème de la piraterie et des attaques à main armée.

Le Conseil devrait adopter des conclusions en ce sens.

- *Zimbabwe*

Le Conseil examinera la situation au Zimbabwe alors que la commission électorale a annoncé récemment que le second tour de l'élection présidentielle aurait lieu le 27 juin, près de trois mois après le premier tour.

Il devrait condamner la campagne de violence et d'intimidation que l'État zimbabwéen a orchestrée contre ses citoyens et demander au gouvernement du Zimbabwe d'assurer des conditions égales pour tous les candidats et d'instaurer un environnement sûr afin que les résultats du second tour à venir puissent refléter la volonté librement et démocratiquement exprimée du peuple zimbabwéen. Il devrait souligner l'importance d'une observation effective des élections, assurée au niveau local et international, pour garantir la régularité et la transparence du second tour et le rôle important qui incombe aux pays de la région à cet effet. Il devrait en outre réaffirmer qu'il soutient sans réserve les efforts que la SADC déploie pour résoudre la crise actuelle.

Le Conseil devrait adopter des conclusions en ce sens.

Iraq

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères s'entretiendront du dossier iraquien, suite à la visite à Bruxelles du premier ministre iraquien, M. Nouri al-Maliki, et de membres de son gouvernement, les 16 et 17 avril, et en vue de la première conférence annuelle de révision du pacte international pour l'Iraq qui se tiendra à Stockholm le 29 mai.

Le Conseil adoptera des conclusions réaffirmant qu'il appelle de ses vœux un Iraq sûr, stable, démocratique, prospère et unifié ainsi qu'un rôle central des Nations unies et de la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) dans le pays. Il devrait se féliciter de la visite à Bruxelles accomplie récemment par le premier ministre, M. Maliki, et saluer cette occasion de renforcer l'engagement de l'UE au niveau politique à l'égard de l'Iraq, ainsi que la conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq qui s'est tenue au Koweït le 22 avril.

Dans la perspective de la première conférence annuelle d'évaluation du pacte international pour l'Iraq (PII), qui se tiendra prochainement à Stockholm, il devrait plaider pour que les Iraquiens prennent en main la mise en œuvre du PII qui devrait concerner tous les secteurs et pour que la communauté internationale, y compris les voisins et partenaires régionaux de l'Iraq y participent largement; il devrait encourager le gouvernement à continuer de progresser dans le processus politique et la réconciliation nationale. Il devrait se féliciter de l'accord politique sur la tenue d'élections provinciales d'ici la fin 2008. Il devrait rappeler qu'il est essentiel que de nouvelles améliorations soient apportées à la situation de la sécurité en Iraq pour que les efforts déployés par le gouvernement iraquien pour constituer un État stable et prospère portent leurs fruits.

Le Conseil devrait réitérer l'engagement résolu de l'UE en faveur de l'Iraq. En rappelant les 829 millions EUR déjà investis par la Communauté européenne dans la reconstruction et l'aide humanitaire depuis 2003, les contributions supplémentaires importantes provenant des États membres de l'UE et le Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq, le Conseil devrait exprimer la volonté de l'UE de fournir une aide accrue dans bon nombre de domaines, saluer les progrès substantiels des négociations sur l'Accord de commerce et de coopération, souligner qu'il importe d'établir un État de droit et une culture de respect des droits de l'homme et rappeler le rôle important que la mission EUJUST LEX joue à cette fin.

Géorgie

Le Conseil examinera l'évolution récente de la situation en Géorgie ainsi que la situation dans le pays à la suite des élections législatives qui se sont déroulées le 21 mai.

Le Haut Représentant de l'UE, M. Javier Solana, rencontre le ministre géorgien des affaires étrangères, Mme Eka Tkeshelashvili, le 23 mai afin de discuter de la situation en Géorgie après les élections ainsi que des relations UE-Géorgie.

PEV

Dans le prolongement du débat qui s'est tenu en mars au sein du Conseil européen sur le processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée et également sur la nécessité de renforcer la dimension orientale de la Politique européenne de voisinage, la Pologne et la Suède présenteront au Conseil des suggestions pour un Partenariat oriental. La question sera à nouveau abordée lors du Conseil européen de juin

Balkans occidentaux

Lors du déjeuner, les ministres débattront de la situation dans les Balkans occidentaux, particulièrement en Serbie à la suite des élections législatives, régionales et locales qui ont eu lieu le 11 mai 2008.

Le Conseil devrait adopter des conclusions dans lesquelles il se félicite que les élections en Serbie aient eu lieu dans l'ordre et le calme et se soient déroulées de manière libre et démocratique et dans lesquelles il se réjouit également du large soutien apporté aux forces pro-européennes. Il devrait en outre rappeler les conclusions qu'il a adoptées le 29 avril 2008 à l'occasion de la signature de l'accord de stabilisation et d'association.

Proche-Orient

Lors du déjeuner, les ministres débattront, d'une part, du processus de paix au Proche-Orient, notamment du suivi de la conférence de paix d'Annapolis et des travaux préparatoires de la conférence qui se tiendra en juin à Berlin en faveur de la sécurité civile et de l'État de droit dans les territoires palestiniens, et, d'autre part, du Liban. Le Conseil devrait adopter des conclusions sur ces deux sujets.

- Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil réaffirmera sa volonté de soutenir les parties dans le cadre des négociations en cours sur l'ensemble des questions restées en suspens, et notamment toutes celles qui concernent le statut final, en vue de la conclusion d'un accord de paix avant la fin de l'année 2008, comme convenu à Annapolis en novembre dernier. Il devrait se féliciter des réunions tenues récemment par le Quatuor au plus haut niveau, y compris avec les ministres des affaires étrangères de pays arabes et, par le comité de liaison ad hoc le 2 mai à Londres. Il devrait souligner qu'il est urgent d'obtenir rapidement des résultats tangibles sur le terrain pour que les négociations puissent se poursuivre.

Il devrait se déclarer préoccupé par l'accélération récente de l'extension des colonies de peuplement. Il condamnera les tirs incessants de roquettes effectués depuis Gaza contre le sud d'Israël. Il devrait demander que les restrictions imposées par Israël en matière de déplacements et d'accès soient progressivement levées pour améliorer la situation sur le terrain et les conditions de vie en Cisjordanie, ainsi que pour relancer l'économie palestinienne. Il déclarera qu'il demeure préoccupé par la situation humanitaire intenable que connaît Gaza.

Le Conseil devrait indiquer que l'UE reste déterminée à contribuer aux efforts d'édification d'un État palestinien dans un large éventail de domaines, et déclarer, à cet égard, qu'il soutient sans réserve la conférence internationale que l'Allemagne doit organiser le 24 juin 2008 à Berlin en faveur de la sécurité civile et de l'État de droit dans les territoires palestiniens. Il devrait indiquer qu'il a décidé d'étendre la mission EUPOL COPPS de l'UE afin d'apporter un soutien au secteur de la justice pénale. Il devrait se féliciter du paquet de mesures dont le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, est convenu récemment avec les autorités israéliennes et palestiniennes et qui vise à la fois à développer l'activité économique et à renforcer la capacité des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne. En outre, il devrait se féliciter que la conférence sur les investissements dans les territoires palestiniens qui s'est tenue récemment à Bethléem ait permis de faire avancer le programme de développement économique.

- Liban

Le Conseil devrait condamner les actes de violence commis récemment au Liban et inviter instamment toutes les parties à s'abstenir de toute nouvelle intervention susceptible de troubler l'ordre public et la sécurité des citoyens, et rappeler son engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale des résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757 du Conseil de sécurité des Nations unies. Il devrait également se féliciter des résultats de la réunion de Doha, conduite par le premier ministre du Qatar et la Ligue arabe. L'accord auquel sont parvenues les parties libanaises à Doha, fondé sur le plan en trois points de la Ligue arabe, que l'UE soutenait depuis le début, devrait permettre l'élection du nouveau président du Liban.

Divers

Le Conseil devrait adopter un certain nombre de points sans discussion, parmi lesquels:

- Relations UE-Russie - directives de négociation en vue de la conclusion, avec la Fédération de Russie, d'un nouvel accord établissant un cadre global pour les relations UE-Russie.

Les relations UE-Russie se sont nettement élargies et approfondies depuis la signature de l'accord de partenariat et de coopération. Lors des réunions au sommet qui se sont succédées depuis 2005, l'UE et la Russie sont convenues de doter leurs relations bilatérales d'une nouvelle base contractuelle. Les négociations ont pour objectif la conclusion d'un nouvel accord avec la Russie, qui remplace l'actuel accord de partenariat et de coopération signé à Corfou en juin 1994, tout en s'en inspirant, et qui reprendra l'éventail complet des domaines de coopération ainsi que l'évolution des mécanismes de coopération bilatérale.

POLITIQUE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Comme à l'habitude tous les six mois, la session du Conseil comportera un volet PESD substantiel, auquel participeront les ministres de la défense.

Une réunion du comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED) se tiendra en marge de la session du Conseil.

Au sein du Conseil, les ministres de la défense examineront les missions et opérations et les capacités de la PESD, y compris les groupements tactiques, ainsi que les questions relatives à l'AED.

En ce qui concerne les opérations et les missions, le Conseil doit examiner:

- l'opération militaire menée par l'UE en Bosnie-Herzégovine, EUFOR ALTHEA
- les opérations de l'UE en Afrique, en particulier l'opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (opération EUFOR Tchad/RCA), ainsi que la mission EUSEC RD Congo et la mission UE RSS GUINÉE-BISSAU.

Au cours d'une session conjointe avec les ministres des affaires étrangères, ils évoqueront l'Afghanistan et les enfants dans les conflits armés. Pendant le déjeuner, les ministres de la défense traiteront de la coopération avec les partenaires, à savoir les relations UE-Nations unies et UE-OTAN.

Afghanistan

Le Conseil débattrait de l'Afghanistan en vue de la conférence internationale de soutien à l'Afghanistan qui doit se tenir le 12 juin 2008 à Paris. Il soulignera que l'UE demeure résolue à apporter au peuple et au gouvernement afghan un soutien s'inscrivant dans le long terme. Le principal objectif visé par l'UE en Afghanistan est d'aider le gouvernement à mettre en place un État viable, qui fonctionne et assure la sécurité, qui respecte l'État de droit et les droits de l'homme et qui encourage le développement.

Le Conseil se félicitera de l'occasion qui sera offerte, lors de la Conférence de Paris, d'évaluer les progrès accomplis en Afghanistan et devrait définir un certain nombre de domaines sur lesquels il portera son attention en priorité, notamment une plus grande implication de l'Afghanistan et l'obligation de rendre des comptes. Il devrait en outre souligner qu'il importe de parvenir, en pleine coordination avec le gouvernement afghan, à une unité de vues au sein de la communauté internationale pour la poursuite d'objectifs communs, en assurant la cohérence entre la dimension militaire et la dimension civile. Il abordera également des questions ayant trait aux droits de l'homme, au processus démocratique, en particulier en vue de l'élection présidentielle de 2009 et des élections législatives de 2010, ainsi qu'à la sécurité et à l'État de droit.

Le Conseil devrait réaffirmer qu'il est déterminé à apporter une contribution importante à la réforme de la police, par l'intermédiaire de la Mission de police de l'UE en Afghanistan (EUPOL Afghanistan), qui a progressé dans l'exécution de son mandat et est à présent déployée sur tout le territoire. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, le Conseil devrait indiquer que l'UE est déterminée à accroître considérablement les efforts qu'elle accomplit par l'intermédiaire de la mission EUPOL Afghanistan.

Le Conseil devrait adopter des conclusions en ce sens.

Enfants touchés par les conflits armés - Liste récapitulative révisée

Sur la base d'une présentation par la présidence de l'importance de renforcer la réaction de l'UE à la question des enfants touchés par les conflits armés, le Conseil soulignera les efforts qui ont abouti au réexamen général de la mise en œuvre de la liste récapitulative en vue de la prise en compte, dans les opérations PESD, de la protection des enfants touchés par les conflits armés. Sur la base d'un dialogue politique approfondi et d'une étude détaillée des pratiques observées dans les zones concernées par les missions, la liste récapitulative révisée comporte de nettes améliorations, notamment en ce qui concerne les principales lacunes constatées, en particulier dans les domaines suivants: l'élaboration de la définition de la protection de l'enfant; la formation spéciale à la question des enfants touchés par les conflits armés; le suivi et l'établissement de rapports; l'amélioration de la visibilité et de la sensibilisation; la possibilité de disposer sur le terrain de spécialistes des enfants touchés par les conflits armés; et l'amélioration de la communication des experts entre les missions/opérations et Bruxelles.

Le Conseil adoptera le document et attendra avec intérêt la mise en œuvre renforcée des dispositions de la liste récapitulative révisée sur le terrain, dans les missions et opérations de la PESD.

Dans ses conclusions, qu'il adoptera lors de la session conjointe avec les ministres des affaires étrangères et de la défense, le Conseil traitera toute une série de questions, notamment les suivantes:

Missions et opérations de la PESD

Le Conseil devrait réaffirmer que l'UE reste activement engagée aux côtés de la Bosnie-Herzégovine (BiH), notamment par l'**opération ALTHEA**, et que la présence militaire dirigée par l'UE restera sur place aussi longtemps que nécessaire. À la suite de la reconfiguration réussie de l'opération ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, intervenue en 2007, les effectifs de la force dirigée par l'UE (EUFOR) s'élèvent à quelque 2500 soldats sur le terrain, soutenus par des forces de réserve hors théâtre d'opération. En ce qui concerne la mission de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine (**MPUE**), le Conseil se félicitera de l'adoption des lois sur la réforme de la police en BiH et des efforts de la MPUE pour aider les autorités de ce pays à mettre en œuvre ces lois.

Le Conseil devrait aussi souligner la volonté de l'UE de jouer un rôle majeur pour renforcer la stabilité au **Kosovo**. À cet égard, il se félicitera des travaux préparant la mission "État de droit" de l'Union européenne au Kosovo, (EULEX KOSOVO), notamment le déploiement en cours des effectifs de la mission.

Le Conseil s'intéressera à l'opération militaire de transition en République du Tchad et en République centrafricaine (**EUFOR Tchad/RCA**) menée par l'UE conformément à la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies. L'EUFOR a pour mandat de contribuer à la protection des civils en danger, notamment les personnes déplacées et les réfugiés, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire et de contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations unies. Le Conseil indiquera que, la capacité opérationnelle initiale ayant été déclarée atteinte le 15 mars 2008, la capacité opérationnelle totale devrait être atteinte avant la fin de juin 2008. Le Conseil devrait également signaler que les négociations avec des États tiers qui se sont déclarés disposés à contribuer à l'opération sont en cours, et dans certains cas sur le point d'aboutir.

Le Conseil rappellera que le déploiement l'opération EUFOR Tchad/RCA constitue une contribution importante de l'UE aux efforts déployés par la communauté internationale, qui, avec la MINURCAT en République du Tchad et en République centrafricaine et en coordination avec la mission hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD), vise à contribuer à remédier au conflit que connaît la région et aux répercussions dévastatrices de celui-ci sur la situation humanitaire. Étant donné l'implication de groupes armés de part et d'autre de la frontière, le Conseil devrait en outre inviter les gouvernements du Soudan et du Tchad à améliorer leurs relations et à cesser immédiatement de soutenir et d'équiper ces groupes. Dans ce contexte, il saluera la signature le 13 mars, à Dakar, de l'accord par lequel les présidents du Tchad et du Soudan se sont engagés à mettre réellement un terme à leurs différends.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, le Conseil soulignera que la réforme du secteur de la sécurité (RSS) demeure nécessaire pour qu'une stabilité durable puisse s'instaurer dans ce pays. À cette fin, il est capital que les missions PESD (**EUSEC RD Congo** et **EUPOL RD Congo**), poursuivent leur travail et maintiennent une étroite coordination.

Concernant la Guinée-Bissau, le Conseil prendra note du déploiement d'une équipe préparatoire en Guinée-Bissau en vue du lancement de la mission UE RSS GUINÉE-BISSAU d'ici le mois de juin. Le Conseil soulignera le caractère global de la mission, dont les composantes policière, judiciaire et militaire contribuent à la réforme du secteur de la sécurité. La mission **UE RSS GUINÉE-BISSAU** fournira aux autorités locales de Guinée-Bissau conseils et assistance concernant la réforme du secteur de la sécurité dans le pays, afin de contribuer à la mise en place des conditions propices à la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de sécurité, en étroite collaboration avec d'autres acteurs de l'UE ou au niveau international ou bilatéral.

Pour ce qui concerne le Moyen Orient, le Conseil devrait souligner que la mission **EUPOL COPPS** poursuivra ses efforts visant à appuyer la police civile palestinienne. Le Conseil est également convenu d'étendre les activités d'EUPOL COPPS dans le cadre du système de justice pénale. Enfin, il réitérera que l'UE est déterminée et prête à redéployer son personnel au point de passage de Rafah (mission EUBAM RAFAH), dès que les conditions le permettront.

Le Conseil se félicitera que la mission intégrée "État de droit", **EUJUST LEX**, en Iraq poursuive son travail jusqu'au 30 juin 2009, en partenariat avec les autorités iraqiennes et les instances internationales.

- Capacités civiles

Le Conseil notera que la mise en œuvre du nouvel objectif global civil à l'horizon 2010 a démarré par des travaux sur un nouveau scénario illustratif pilote commun venant appuyer les aspects tant civils que militaires des processus de développement des capacités en matière de PESD.

- Capacités militaires

Le Conseil devrait saluer les progrès continus accomplis en ce qui concerne le développement graduel des capacités militaires de l'UE, en particulier dans l'élaboration du plan de développement des capacités par les États membres participants par l'intermédiaire de l'Agence européenne de défense et du Comité militaire de l'UE (CMUE). Le Conseil décidera de mettre fin au plan d'action européen sur les capacités (PAEC).

Le Conseil devrait aussi se féliciter du résultat de la conférence de coordination des groupements tactiques qui s'est tenue le 24 avril, lors de laquelle des États membres se sont engagés à fournir le nombre requis de groupements tactiques complets jusqu'au second semestre de 2009 se sont engagés à fournir des groupements tactiques jusqu'au premier semestre de 2011. Enfin, le Conseil saluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des concepts de réaction rapide maritime et de réaction rapide aérienne qui ont été approuvés en 2007.

- *Dispositifs de planification militaire*

Le Conseil accueillera positivement les travaux menés afin de mettre en œuvre le rapport du Haut Représentant sur la capacité de l'État-major de l'UE (EMUE) d'effectuer une planification au niveau stratégique pour les opérations dirigées par l'UE, qui avait été demandé par le Conseil en mai 2007, à la suite de la réunion ministérielle informelle de Wiesbaden. Ce rapport avait entraîné une restructuration provisoire de l'EMUE, réalisée en vue d'améliorer la capacité militaire à effectuer une planification précoce au niveau stratégique, afin d'améliorer les informations et d'accélérer le processus décisionnel.

- *Agence européenne de défense (AED)*

Le Conseil doit prendre note du rapport d'activités de l'AED présenté par le chef de l'Agence, le HR Javier Solana. En particulier, le Conseil doit en principe prendre acte avec satisfaction des résultats obtenus dans l'élaboration des stratégies à long terme, à savoir:

- élaboration du plan de développement des capacités;
- mise en oeuvre de la stratégie de développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);
- élaboration d'une stratégie en matière de recherche et technologie de défense européenne;
- élaboration d'une stratégie européenne en matière d'armements.

Le Conseil devrait également prendre acte avec satisfaction des résultats obtenus en ce qui concerne des actions et des projets ou initiatives spécifiques, à savoir:

- la mise en œuvre globale du régime de passation des marchés de défense, en vertu duquel les États membres souscripteurs doivent adapter leurs pratiques en matière de passation de marchés aux dispositions du code de conduite;
- la mise en œuvre réussie du premier programme d'investissement conjoint de l'Agence dans la R&T en matière de défense dans le domaine de la protection des forces;
- le lancement d'activités visant à améliorer la disponibilité d'hélicoptères pour les opérations PESD;
- la réalisation de travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de la feuille de route visant à faire voler des drones dans l'espace aérien réglementé.

Dans ses conclusions, le Conseil abordera également les thèmes suivants:

- prévention des conflits;
- partenariats stratégiques (UE-ONU, UE-OTAN et UE-Partenaires méditerranées);
- sécurité et développement;
- droits de l'homme;
- égalité entre les femmes et les hommes;
- enfants touchés par les conflits armés;
- formation dans le domaine de la PESD;
- exercices.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Birmanie/Myanmar

Les ministres chargés du développement examineront une nouvelle fois la situation humanitaire en Birmanie/au Myanmar à la suite de la catastrophe due au cyclone Nargis, leur première discussion de la question ayant eu lieu lors de la réunion extraordinaire du 13 mai.

Droits de l'enfant

Le Conseil tiendra un échange de vues sur les droits de l'enfant dans le cadre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, et devrait adopter des conclusions à ce sujet.

Les droits de l'enfant sont étroitement liés aux activités qui sont menées dans le cadre du programme des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies (OMD, voir point suivant), étant donné que les droits, le bien-être et l'épanouissement des enfants ont une influence directe sur la progression vers la réalisation des OMD. Le Conseil insistera sur la nécessité de faire en sorte que les droits de l'enfant soient pris en compte lors de l'application des instruments dont l'UE dispose en matière de coopération au développement.

Il s'intéressera plus particulièrement aux besoins des enfants dans les situations d'urgence, rappelant qu'il est nécessaire d'intervenir rapidement et de manière efficace pour répondre aux besoins vitaux, tout en mettant en place les conditions nécessaires pour les actions de développement à plus long terme et l'accès aux services de base. Le Conseil accordera une attention particulière à la question des enfants séparés de leur famille et des enfants non accompagnés et à celle de l'éducation des enfants dans les situations d'urgence.

En outre, le Conseil examinera la question des groupes d'enfants particulièrement vulnérables, les droits et des besoins spécifiques des filles et des garçons, et les formes de violence et d'exploitation auxquelles ils sont susceptibles d'être confrontés. L'accent sera également mis sur le fait qu'il importe de lier systématiquement l'aide urgente, la réhabilitation et le développement.

L'UE, partenaire mondial pour le développement - Objectifs du Millénaire pour le développement

Le Conseil fera le point sur la contribution de l'UE aux objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies (OMD), et devrait adopter des conclusions mettant en évidence le rôle que l'UE continuera de jouer en tant que premier donateur mondial et partenaire mondial pour le développement.

Les OMD, qui ont été définis par les dirigeants de la planète lors du Sommet du millénaire, tenu en septembre 2000, consistent en huit objectifs à atteindre d'ici 2015: éradiquer la pauvreté extrême et la faim; réaliser l'éducation primaire universelle; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres grandes maladies; assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans certains domaines, le Conseil devrait communiquer le message selon lequel tous les OMD peuvent toujours être atteints dans toutes les régions du monde, pour autant qu'une action concertée soit entreprise immédiatement et d'une manière soutenue tout au long des sept prochaines années. Il fera néanmoins part de son inquiétude en ce qui concerne la sous-performance observée dans de nombreux pays et régions, en particulier en Afrique subsaharienne.

En particulier, le Conseil:

- examinera la manière dont il serait possible d'accélérer la réalisation des OMD;
- dressera le bilan de l'évolution de l'engagement financier qu'il a pris à long terme d'augmenter l'aide au développement de l'UE;
- examinera comment accélérer le rythme des réformes visant à accroître l'efficacité de l'aide de l'UE;
- se penchera sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en matière d'aide au commerce, lancée l'an dernier;
- plaidera en faveur d'une amélioration des synergies et de la cohérence dans les efforts qui sont déployés en vue de la réalisation des OMD et des politiques relatives au changement climatique, aux biocarburants, aux flux migratoires et à la recherche;
- décrira l'état de la situation, du point de vue de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, en ce qui concerne les défis posés par les changements climatiques et la hausse des prix des denrées alimentaires.

Accords de partenariat économique

Le Conseil dressera le bilan du processus de négociation et de mise en oeuvre des accords de partenariat économiques (APE), après paraphe d'un APE régional avec les pays ACP du Forum des Caraïbes (CARIFORUM) et d'accords intérimaires avec plusieurs autres régions ACP.

Les APE comportent des mesures relatives au commerce et au développement visant à aider le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à stimuler les investissements, la productivité, le commerce et l'emploi. Ces accords sont destinés à remplacer les dispositions par lesquelles l'UE avait, depuis plus de 30 ans, octroyé des préférences commerciales unilatérales aux pays en développement des ACP, mais qui étaient contraires aux règles de l'OMC, en raison du fait qu'elles étaient unilatérales et non réciproques par nature. Une dérogation accordée dans le cadre de l'OMC, en vertu de laquelle aucune action ne pouvait être entreprise à l'encontre des préférences commerciales non conformes, a expiré le 31 décembre 2007.

Le Conseil estime que les APE pourraient jouer un rôle essentiel pour accompagner et appuyer l'intégration régionale et promouvoir le développement et il élaborera donc des recommandations en vue de la conclusion des négociations. Il indiquera qu'il est conscient que, en raison des différents degrés d'intégration régionale dans les régions ACP, le champ d'application d'un APE peut également différer d'une région à l'autre.

Le Conseil examinera les ajustements et les réformes que l'intégration régionale et les APE peuvent impliquer pour les économies et les politiques des pays ACP, constatant que l'UE s'est engagée à porter à 2 milliards d'euros par an d'ici à 2010 son assistance liée au commerce. Il réaffirmera également l'importance que revêt un système approprié de suivi afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des APE ainsi que leur incidence sur le développement et le commerce. Il soulignera qu'il importe que l'architecture institutionnelle des APE garantisse des synergies appropriées avec les institutions établies en vertu de l'accord de Cotonou, qui demeure le cadre dans lequel s'inscrivent les relations entre l'UE et les États ACP.

L'échange de vues devrait permettre de poser les bases d'une discussion lors de la session du Conseil des ministres ACP-UE qui se tiendra à Addis-Abeba les 12 et 13 juin.

Produits de base

Le Conseil devrait adopter sans discussion des conclusions sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE relatif aux chaînes de produits de base agricoles, à la dépendance et à la pauvreté et sur le partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton.

Compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des défis auxquels sont confrontés les pays pauvres tributaires de produits de base, le projet de conclusions invite la Commission et les États membres à suivre une approche coordonnée et anticipatoire, l'accent étant mis en particulier sur la nécessité de renforcer les synergies et la cohérence entre les politiques commerciales, environnementales, sociales et en matière de développement.
